

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2019-205

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière : Divers

Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :
**EXONERATION
EXCEPTIONNELLE
DE LA
REDEVANCE
D'OCCUPATION
DU DOMAINE
PUBLIC POUR
2019 - PLACE DE
VERDUN**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul,
THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, ,
RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 18.09.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.09.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

02 OCT. 2019



Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à M. DEMANGEOT François,
Mme ESCAFRE Elisabeth donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absentes :

Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : M. BOUILLEUX Denis,

Monsieur le Maire rappelle que l'installation des terrasses de cafés et de
restaurants est réglementée par l'arrêté municipal n°536 du 7 juin 2002 et
autorisée en contrepartie du paiement de redevances d'occupation du domaine
public, dont les tarifs sont fixés par décision du Maire n°335 en date du 10
décembre 2018.

Les travaux de réhabilitation de la halle et de la place de Verdun, réceptionnés
en 2019, ont causé certaines nuisances aux commerçants qui utilisaient
habituellement l'espace public dans le cadre de leur activité.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'exonérer de redevance
d'occupation du domaine public pour l'exercice 2019, les commerces qui
exploitaient une terrasse et qui ont subi les désagréments des travaux, à savoir:

- Restaurant « Le petit Moka », 32 bis et 33 place de Verdun (gérant : M. Benoît Verzi)
- Restauration rapide, 9 place de Verdun (gérante : Mme Hélène Paez)

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE l'exonération de redevance d'occupation du domaine public 2019 pour les terrasses des commerces de la Place de Verdun précédemment désignés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 25 septembre 2019.

Ampliation faite le :
01 OCT. 2019
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
30 SEP. 2019
Par publication le :
02 OCT. 2019
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD